



OIC/CFM-40/2013/ORG/ RES/FINAL

**RESOLUTIONS
SUR
LES QUESTIONS INSTITUTIONNELLES ET ORGANIQUES**

**ADOPTÉES PAR LA
40^e SESSION DU CONSEIL
DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES**

(Session du dialogue des civilisations, facteur de paix et de développement durable)

**CONAKRY - REPUBLIQUE DE GUINEE
6- 8 SAFAR 1435 H
(09-11 DECEMBRE 2013)**

INDEX

N°	OBJET	PAGE
1	Résolution n°1/40-ORG sur les candidatures présentées par les Etats membres à des postes internationaux	3
2	Résolution n°2/40-ORG sur le comité des représentants permanents de l'OCI	7
3	Résolution n°3/40-ORG sur les règles de procédure pour les réunions de l'Organisation de la Coopération Islamique	8
4	Résolution 4/40-ORG sur le protocole d'accord conclu en matière de coopération entre le Secrétariat général de l'OCI et l'Union interparlementaires des Etats membres de l'Organisation	9
5	Résolution n°5/40-ORG sur la demande d'affiliation de l'union immobilière des Etats membres de l'OCI (RUIIC)	10
6	Résolution n° 6/40-ORG sur la réforme de l'OCI	11
7	Résolution n°7/40-ORG sur la demande d'affiliation du forum mondial pour la modération à l'OCI	12
8	Résolution n°8/40-ORG sur la coopération et la coordination entre les Etats membres de l'OCI dans le domaine de l'application des lois	13
9	Résolution n°9/40-ORG sur la création d'un poste de secrétaire général adjoint de l'OCI aux affaires administratives et financières, et la candidature de l'ambassadeur Abdallah Ahmad Mansour	15
10	Projet de résolution n° 10/40-ORG sur l'offre du Royaume d'Arabie Saoudite d'accueillir la 41 ^{eme} session du CMAE	16
11	Résolution n° 11/40-ORG sur l'offre de l'Etat du Koweït d'accueillir la 42 ^{eme} session du CMAE	17
12	Résolution n° 12/40-ORG sur l'octroi aux ONG humanitaires du statut consultatif auprès de l'OCI	18

RESOLUTION N°1/40-ORG
SUR
LES CANDIDATURES DE CERTAINS ETATS MEMBRES
A DES POSTES INTERNATIONAUX

La quarantième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (session du dialogue des civilisations, facteur de paix et de développement durable), tenue à Conakry, en République de Guinée, du 6^r au 8 Safar 1435 H (09-11 décembre 2013),

Conscient de l'importance de la représentation des Etats islamiques aux différents postes internationaux ;

Ayant pris connaissance des candidatures présentées à cet effet par des Etats membres ;

Décide de soutenir les candidatures ci-après :

1. **Candidature de la République d'Azerbaïdjan**, au nom du groupe de l'Europe de l'Est, à la présidence de l'Assemblée générale des Nations unies pour l'année 2032, dont les élections auront lieu à l'occasion de la 87^e Session de l'Assemblée générale des Nations unies, prévue en 2032, à New York.
2. **Candidature du Royaume d'Arabie Saoudite** au poste de membre du Conseil de l'Union internationale des télécommunications (UIT), lors des élections qui se dérouleront au cours de la conférence de Plénipotentiaire, prévue du 20 octobre au 07 novembre 2014 à Busan, République de Corée du Sud.
3. **Candidature de la République populaire du Bangladesh** pour occuper un des sièges de membre non permanent au Conseil de Sécurité, au titre du groupe asiatique, pour la période 2016-2017, lors des élections prévues en 2015 à New York, dans le cadre de la 70^e Session de l'Assemblée générale des Nations unies.
4. **Candidature de l'Etat des Emirats Arabes Unis** pour occuper un siège de membre non permanent au Conseil de Sécurité, pour la période 2022-2023, lors des élections prévues en 2021, dans le cadre de la 77^e Session de l'Assemblée générale des Nations unies.
5. **Candidature de la République d'Indonésie** pour occuper un siège de membre non permanent au Conseil de Sécurité, pour la période 2019-2020, lors des élections prévues, dans le cadre de la 73^e Session de l'Assemblée générale des Nations unies à New York, en 2018.
6. **Candidature de la République du Kazakhstan** pour la Présidence de la 71^e session de l'Assemblée générale de l'ONU en 2016.
7. **Candidature de la République de Turquie** pour accueillir, dans la ville d'Izmir, l'Exposition universelle « EXPO 2020 », du 30 avril au 31 octobre 2020, sous le thème :

« nouvelles voies pour un monde meilleur/Santé pour tous », dont les élections auront lieu à l'occasion de l'Assemblée générale du Bureau international des Expositions (BIE) à Paris, France, en novembre/décembre 2013.

8. **Candidature des Emirats arabes Unis** pour accueillir, l'Expo 2020, dont les élections auront lieu à l'occasion de l'Assemblée générale du Bureau international des Expositions (BIE) à Paris, France, en novembre/décembre 2013.
9. **Candidature de la République de Turquie** pour occuper un siège de membre non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2015-2016, lors des élections qui seront tenues en automne 2014, à New York, dans le cadre de la 69^e Session de l'Assemblée Générale de l'ONU.
10. **Candidature de la République de Kazakhstan** pour un siège de membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2017-2018, dont les élections auront lieu lors de la 71^e Session de l'Assemblée générale de l'ONU en 2016
11. **Candidature de la République du Tadjikistan** pour un siège de membre du Conseil de Sécurité pour la période 2024-2025, dont les élections auront lieu à New York, en 2023.
12. **Candidature de la République du Tadjikistan** à un siège au sein du Conseil des droits de l'Homme (CDH) pour la période 2015-2017, dont les élections auront lieu à New York en 2014.
13. **Candidature de la République du Tadjikistan** au poste de membre du Conseil économique et social (ECOSOC) pour la période 2017-2019, à l'occasion des élections prévues en 2016, à New York.
14. **Candidature de la République du Tadjikistan** au poste de membre de la Commission de la condition de la femme des Nations unies (SCW) pour la période 2015-2018, lors des élections prévues en 2013, à New York
15. **Candidature de l'Etat des Emirats Arabes Unis** au poste du Conseil de l'Union internationale des télécommunications (UIT), pour la période 2015-2018, lors des élections qui se dérouleront lors de la conférence de Plénipotentiaires prévue à Busan, République de Corée du Sud, en novembre 2014.
16. **Candidature de l'Etat des Emirats Arabes Unis** pour être à nouveau membre du Comité du Règlement des radiocommunications (RRB), pour la période (2015-2018), lors des élections qui se dérouleront au cours de la Conférence de Plénipotentiaires prévue à Busan, République de Corée du Sud, en novembre 2014.
17. **Candidature de l'Etat des Emirats Arabes Unis** pour être à nouveau membre du Conseil des droits de l'homme, pour la période (2016-2018), lors des élections qui se dérouleront en novembre 2015 à New York.

18. **Candidature de l'Etat des Emirats Arabes Unis** au Conseil du développement industriel de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), lors des élections qui auront lieu, en décembre 2013, à Vienne.
19. **Candidature de l'Etat du Koweït** pour être de membre du Conseil de l'Union internationale des télécommunications (UIT), lors des élections qui se dérouleront au cours de la Conférence des Plénipotentiaires (PP-14) prévue en octobre 2014 à Busan, République de Corée du Sud.
20. **Candidature de l'Etat du Koweït** pour occuper un siège de membre non permanent au Conseil de Sécurité pour la période 2018-2019, lors des élections qui se tiendront en 2017, à New York, dans le cadre de la 72^e session de l'Assemblée générale de l'ONU.
21. **Candidature de la Malaisie** au poste de membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies pour la période 2015-2016, lors des élections qui se dérouleront en automne 2014, à New York, durant la 69^e session de l'Assemblée générale de l'ONU.
22. **Candidature de l'Etat du Qatar** au Conseil des droits de l'homme pour la période 2015-2017, lors de la 69^e session de l'ONU, en 2014.
23. **Candidature de l'Etat du Qatar** au Conseil exécutif de l'Organisation des Nations unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) pour la période (2015-2018) lors des élections qui auront lieu au cours de la 39^e Conférence générale de l'UNESCO à Paris en novembre 2014.
24. **Candidature de Mme Fatima bint Mohammad Salek (République islamique de Mauritanie)** au poste de Secrétaire général adjoint de l'Union internationale des télécommunications (UIT), lors des élections qui se dérouleront entre le 20 octobre et le 07 novembre 2014 à Busan, République de Corée du Sud.
25. **Candidature de Mme Amina Assoueydi (Etat du Qatar) pour un 2^e mandat** au poste de membre du Comité des droits des personnes handicapées, pour la période 2015-2018, dont les élections auront lieu en 2014.
26. **Candidature de la République du Kirghizstan** au Conseil des droits de l'Homme (CDH) pour la période 2016-2018, dont les élections auront lieu pendant les travaux de l'Assemblée Générale des Nations unies, à New York, en novembre 2015.
27. **Candidature du Dr. Bahia Jawad Al Jishi (Royaume du Bahreïn)** au poste de membre du Comité de pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes pour la période 2015-2018, lors des élections qui auront lieu en juin 2014.
28. **Candidature du Dr. Mohammed Abdulkarim Al-Mannai (Royaume du Bahreïn)** au poste de membre du Comité des droits des personnes handicapées pour la période 2015-2018, lors des élections qui auront lieu en 2014.

29. **Candidature du Royaume du Bahreïn** au poste de membre du Conseil de l'Union internationale des télécommunications (UIT), pour la période (2015-2018), lors des élections qui se dérouleront en novembre 2014.
30. **Candidature du Prof. Monji Hamdi (République Tunisienne)** au poste de Secrétaire général adjoint de l'Union internationale des télécommunications (UIT), lors des élections qui se dérouleront à Busan, République de Corée du Sud, en novembre 2014.
31. **Candidature de la République populaire du Bangladesh** au Conseil des droits de l'Homme (CDH) pour la période 2015-2017, lors des élections qui auront lieu à New York en 2014.
32. **Candidature de la République populaire du Bangladesh** pour occuper un des sièges de membre du Conseil exécutif de l'UNICEF/PNUD/FNUAP/UNOPS pour la période 2015-2017, lors des élections qui auront lieu à New York en 2014.
33. **Candidature du Dr. Mohammed Badawi (République Arabe d'Egypte)** au poste de Secrétaire général adjoint de l'Union internationale des télécommunications (UIT), lors des élections qui auront lieu en octobre 2014.
34. **Candidature de la République du Yémen** pour occuper un des sièges de membre non permanent au Conseil de Sécurité, pour la période 2018-2019, lors des élections prévues en 2017, à New York, dans le cadre de la 72^e Session de l'Assemblée Générale de l'ONU.
35. **Candidature du Dr. Nayla Jaber (République Arabe d'Egypte)** au poste de membre du Comité en charge de l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes pour la période 2015-2018, lors des élections qui auront lieu au cours de la réunion des parties de la Convention prévue à New York en juin 2014.
36. **Candidature de la République du Sénégal** pour un siège de membre non permanent du Conseil de Sécurité de l'ONU pour la période 2016-2017, durant les élections qui auront lieu lors de la 70^{ème} session de l'Assemblée générale de l'ONU en 2015, à New York.

DEMANDE au Secrétaire général d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la présente résolution et d'en faire rapport à la 41^e session du CMAE.

**RESOLUTION N°2/40-ORG
SUR
LE COMITE DES REPRESENTANTS
PERMANENTS DE L'OCI**

La quarantième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (session du dialogue des civilisations, facteur de paix et de développement durable), tenue à Conakry, en République de Guinée, du 6^r au 8 Safar 1435 H (09-11 décembre 2013),

Rappelant les articles (5) et (13) de la Charte de l'OCI, qui considèrent le Comité des représentants permanents comme étant l'un des principaux organes de l'Organisation ;

Soulignant l'importance du rôle du Comité des représentants permanents dans le renforcement de la capacité de l'Organisation à traiter les questions qui lui sont soumises par les Etats membres ;

Ayant pris note du rapport du Secrétaire général de l'Organisation de la Coopération islamique annexé au document n°OIC/CFM-40/2013/ORG/SG.REP.2,

1. **DEMANDE** au Secrétariat général de reformuler les deux documents (le rapport relatif à la réforme structurelle du Secrétariat général de l'OCI) et (l'étude sur le Comité des représentants permanents de l'Organisation de la Coopération Islamique), de manière à couvrir tous les points et propositions soulevés dans le rapport de la première réunion du Groupe d'experts intergouvernemental n°OIC/IGGE/RP-RC-1/2013-REP/FINAL) et à en informer tous les Etats membres, afin de les évaluer et d'émettre leurs points de vue à leur sujet .
2. **SOUMETTRE** ces deux documents au Groupe d'experts intergouvernemental sur le Comité des représentants permanents de l'OCI pour les réexaminer, **au plus tard pour avril 2014**, et élaborer un nouveau rapport à leur sujet afin de le présenter à la prochaine session du Conseil des ministres des Affaires étrangères.
3. **DEMANDE** au Secrétaire général de suivre la mise en œuvre de cette résolution et d'en faire rapport à la 41^e session du CMAE.

RESOLUTION N°3 /40-ORG
SUR
LA REVISION DES REGLES DE PROCEDURE
POUR LES REUNIONS DE L'ORGANISATION
DE COOPERATION ISLAMIQUE

La quarantième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (session du dialogue des civilisations, facteur de paix et de développement durable), tenue à Conakry, en République de Guinée, du 6^r au 8 Safar 1435 H (09-11 décembre 2013),

Rappelant les objectifs et les principes énoncés dans la Charte de l'Organisation de Coopération islamique (OCI) et le Programme d'action décennal ;

Insistant sur l'importance des réformes exhaustives en cours depuis 2005 et qui visent à rehausser la performance de l'OCI dans tous les domaines ;

Ayant pris note du rapport du Secrétaire général n°OIC/CFM-40/2013/ORG/SG.REP.3,

1. **APPROUVE** le projet de règles de procédure afférentes à la réunion du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), énoncées dans le document n°OIC/IGGE-2/R.P/2012/DRAFT, annexé au rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sous le n°OIC/IGGE-2/RP/2012/REP/FINAL, sur la révision des règles de procédure des réunions de l'OCI.
2. **DEMANDE** au Secrétaire général d'assurer le suivi de la mise en œuvre de cette résolution et d'en faire rapport à la 41^e session du CMAE.

RÉSOLUTION N°4/40-ORG
SUR
LE PROTOCOLE D'ACCORD CONCLU EN MATIERE DE COOPERATION
ENTRE LE SECRETARIAT GENERAL DE L'OCI
ET L'UNION INTERPARLEMENTAIRE DES ETATS MEMBRES DE
L'ORGANISATION

La quarantième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (session du dialogue des civilisations, facteur de paix et de développement durable), tenue à Conakry, en République de Guinée, du 6^r au 8 Safar 1435 H (09-11 décembre 2013),

Rappelant les objectifs et les principes consacrés par la Charte de l'Organisation de Coopération islamique (OCI), dans le Programme d'action décennal et dans les résolutions pertinentes ;

Conscient de l'importance de la coopération avec les autres organisations internationales ;

Ayant pris note du rapport pertinent du Secrétaire général de l'OCI n°*OIC/CFM-40/2013/ORG/SG.REP.6*),

1. **DECIDE** d'approuver le protocole d'accord conclu en matière de coopération entre le Secrétariat général de l'OCI et l'Union interparlementaire des Etats membres de l'Organisation.
2. **DEMANDE** au Secrétaire général de l'OCI d'assurer le suivi de la mise en œuvre de cette résolution et d'en faire rapport à la 41^e session du CMAE.

RÉSOLUTION N°5/40-ORG
SUR
LA DEMANDE D’AFFILIATION DE L’UNION IMMOBILIERE
DES ETATS MEMBRES DE L’OCI (RUIIC)

La quarantième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (session du dialogue des civilisations, facteur de paix et de développement durable), tenue à Conakry, en République de Guinée, du 6^r au 8 Safar 1435 H (09-11 décembre 2013),

Conscient de l’importance du développement et de l’assistance technique permettant de traiter des questions liées à l’intérêt commun des Etats islamiques ;

Ayant pris note des documents présentés par le gouvernement de Djibouti et du soutien apporté par celui-ci à l’Union immobilière des Etats membres de l’OCI ;

1. **DECIDE** d’accepter la demande d’affiliation de l’Union immobilière des Etats membres de l’OCI, sans qu’il en découle des incidences financières sur l’OCI.
2. **DEMANDE** au Secrétaire général d’assurer le suivi de la mise en œuvre de cette résolution et d’en faire rapport à la 41^e session du CMAE.

RESOLUTION N°6/40-ORG
SUR
LA REFORME DE L'OCI

La 40^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'OCI, (*session du dialogue des civilisations, facteur de paix et de développement durable*) tenue à Conakry, République de Guinée, du 9 au 11 décembre 2013 ;

Rappelant les principes et les objectifs de la charte de l'Organisation de Coopération islamique,

Rappelant également les recommandations issues du 3^{ème} sommet islamique extraordinaire de la Mecque, tenu les 6 et 7 Dhoul Qaada 1426 H (7-8 décembre 2005),

Exprimant sa satisfaction pour les progrès enregistrés dans le processus des réformes ainsi engagées depuis notamment la révision de la Charte et l'adoption du Programme d'action décennal (PAD),

Réaffirmant l'importance d'une adaptation constante de l'Organisation aux nouvelles réalités du monde,

Soulignant la portée des efforts des Etats membres et du Secrétariat pour assurer une optimisation des ressources et une rationalisation des activités axées sur les missions principales de l'Organisation,

1. **SE FELICITE** des résultats enregistrés ces dernières années, en matière de réforme des structures de l'Organisation et de modernisation de ses méthodes de travail.
2. **REMERCE** le Secrétaire général pour les efforts qu'il a déployés dans le cadre du processus de réforme de l'OCI.
3. **EXPRIME** son soutien au Secrétaire général et lui demande de préparer un rapport sur les priorités de l'OCI dans l'étape à venir en vertu de la charte, de la mission et des buts fondamentaux de l'Organisation et aux fins de garantir une meilleure adéquation entre les ressources financières et humaines disponibles d'une part et les projets et programmes de l'Organisation d'autre part, pour présenter le premier rapport à la 41^e session du CMAE.
4. **DEMANDE** au Secrétaire général d'assurer le suivi de la mise en œuvre de cette résolution et d'en faire rapport à la 41^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

RÉSOLUTION N°7/40-ORG
SUR
LA DEMANDE D’AFFILIATION DU FORUM MONDIAL
POUR LA MODERATION A L’OCI

La quarantième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (session du dialogue des civilisations, facteur de paix et de développement durable), tenue à Conakry, en République de Guinée, du 6^r au 8 Safar 1435 H (09-11 décembre 2013),

Conscient de l’importance de diffuser le message de la modération et son rôle dans le renforcement de la coopération entre les Etats islamiques.

1. **DECIDE** d’accepter la demande d’affiliation du Forum mondial pour la modération à l’OCI sans qu’il en découle des charges financières à supporter par cette dernière.
2. **DEMANDE** au Secrétaire général d’assurer le suivi de la mise en œuvre de cette résolution et d’en faire rapport à la 41^e session du CMAE

RESOLUTION N°8/40-ORG
SUR
LA COOPERATION ET LA COORDINATION
ENTRE LES ETATS MEMBRES DE L'OCI
DANS LE DOMAINE DE L'APPLICATION DES LOIS

Rappelant les objectifs et principes énoncés dans la Charte de l'Organisation de la Coopération islamique (OCI), en particulier ceux qui appellent à promouvoir la solidarité entre les pays islamiques et à renforcer les capacités pour protéger leur sécurité, leur souveraineté et leur indépendance nationales ainsi que les droits de l'homme universels et le dialogue entre les civilisations,

Prenant en considération les principes universels affirmés par les Nations Unies et adoptés par l'Organisation de la Coopération islamique ainsi que les valeurs et les objectifs fondamentaux énoncés dans la Charte de l'OCI et sa Convention sur la lutte contre le terrorisme, adoptée en 1999 à Ouagadougou, et rejetant fermement l'identification du terrorisme à une religion, une croyance, une culture, une nationalité ou une race,

Consciente des défis et menaces posés par la criminalité organisée transfrontalière et transnationale et les groupes criminels, à la paix et à la sécurité mondiale, ainsi qu'à la sécurité et à la stabilité des Etats membres,

Reconnaissant le rôle clé des organismes d'application de la loi dans la préservation de l'Etat de droit et le maintien de la sécurité qui sont aussi les conditions préalables du développement durable,

Soulignant la nécessité de renforcer la coopération entre les services et organismes de police des pays membres de l'OCI, pour combattre efficacement la criminalité organisée transfrontalière et transnationale et soutenir les efforts de renforcement des capacités des Etats membres à travers le partage d'expérience et d'expertise,

Prenant note des objectifs fixés par "le Programme d'Action décennal pour relever les défis auxquels la Oummah islamique est confrontée au 21ème siècle".

Se référant à la Déclaration d'Istanbul, adoptée lors de la 3^{ème} réunion des chefs des organismes et agences de police des pays membres de l'OCI, tenue du 04 au 06 septembre 2013 à Istanbul, en Turquie,

1. **EXPRIME** son appréciation des efforts déployés par les chefs des organismes et agences de police des États membres de l'OCI pour intensifier et approfondir la coopération policière et leur participation active à la 3^{ème} réunion des chefs des

organismes et agences de police des États membres de l'OCI tenue du 04 au 06 septembre 2013 à Istanbul, en Turquie et se félicite de la «Déclaration d'Istanbul» adoptée par ladite réunion.

2. **APPRECIÉ** l'offre de la Turquie d'abriter à Istanbul un "*Centre de l'OCI pour la coopération et la coordination policières*".
3. **DEMANDE** au Secrétaire général de l'OCI d'assurer le suivi des efforts devant être poursuivis concernant le processus de création du "*Centre de l'OCI pour la coopération et la coordination policières*".
4. **ENCOURAGE** les États Membres de l'OCI à soutenir et à contribuer au cadre de coopération et de coordination dans le domaine de l'application de la loi.

RESOLUTION N°9/40-ORG
SUR
LA CREATION D'UN POSTE DE SECRETAIRE GENERAL ADJOINT DE L'OCI
AUX AFFAIRES FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES, ET LA CANDIDATURE
DE L'AMBASSADEUR ABDALLAH AHMAD MANSOUR

La quarantième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (session du dialogue des civilisations, facteur de paix et de développement durable), tenue à Conakry, République de Guinée, 06-08 Safar 1435 h (09-11 Décembre 2013),

Rappelant les objectifs et dispositions de la Charte de l'Organisation de Coopération Islamique (OCI) ;

Exprimant sa profonde satisfaction des étapes avancées franchies dans le domaine des réformes administratives, financières et techniques au sein de l'Organisation ;

Evoquant la résolution 6/18-AF relative à la réforme structurelle de l'Organisation ;

Prenant note de la demande du Gouvernement de l'Etat du Koweït, adressée à l'Organisation, sous le numéro 0024, par le Consulat général de l'Etat du Koweït, à Djeddah, en date du 16/05/2013, et de sa transmission aux Etats membres, sous le No.OIC/LEG-10(06)/2013/2300, datée du 08/05/2013 ;

1. **DECIDE D'APPROUVER** la création du poste de Secrétaire général adjoint aux Affaires financières et administratives à l'OCI et la nomination de l'Ambassadeur Abdallah Ahmad Mansour à ce poste, tout en prenant en considération le principe de rotation selon une répartition géographique équitable.
2. **DEMANDE** au Secrétaire général de suivre la mise en œuvre de la présente résolution et d'en faire rapport à la 41^{ème} Session du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

RESOLUTION N° 10/40-ORG
SUR
L'OFFRE DU ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE
D'ACCUEILLIR LA 41^{ème} SESSION DU CMAE

La quarantième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (session du dialogue des civilisations, facteur de paix et de développement durable), tenue à Conakry, République de Guinée, 06-08 Safar 1435 h (09-11 Décembre 2013),

Rappelant les principes et objectifs énoncés dans la Charte de l'OCI et dans son Programme d'Action décennal ;

Consciente de l'importance de la solidarité islamique entre les Etats membres ;

Reconnaissant l'importance des objectifs de l'action islamique commune ;

Ayant pris note de l'offre du Gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite d'accueillir la 41^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères (CMAE) ;

1. **DECIDE** d'adresser ses vifs remerciements au Gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite pour son offre d'accueillir la 41^{ème} session du CMAE ;
2. **APPROUVE** la demande du Royaume d'Arabie Saoudite et décide de tenir la 41^{ème} session du CMAE au cours de l'année 2014 en Arabie Saoudite.
3. **DEMANDE** au Secrétaire général de suivre la mise en œuvre de la présente résolution et de soumettre un rapport pertinent à la 41^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères.

RESOLUTION N° 11/40-ORG
SUR
L'OFFRE DE L'ETAT DU KOWEÏT D'ACCUEILLIR
LA 42^{ème} SESSION DU CMAE

La quarantième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (session du dialogue des civilisations, facteur de paix et de développement durable), tenue à Conakry, République de Guinée, 06-08 Safar 1435 h (09-11 Décembre 2013),

Rappelant les principes et objectifs énoncés dans la Charte de l'OCI et dans son Programme d'Action décennal ;

Consciente de l'importance de la solidarité islamique entre les Etats membres ;

Reconnaissant l'importance des objectifs de l'action islamique commune ;

Ayant pris note de l'offre du Gouvernement koweïtien d'accueillir la 42^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (CMAE) ;

1. **DECIDE** d'adresser ses vifs remerciements au Gouvernement de l'Etat du Koweït pour son offre d'accueillir la 42^{ème} session du CMAE ;
2. **APPROUVE** la demande de l'Etat du Koweït et décide de tenir la 42^{ème} session du CMAE au cours de l'année 2015 au Koweït.
3. **DEMANDE** au Secrétaire général de suivre la mise en œuvre de la présente résolution et de soumettre un rapport pertinent à la 41^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères.

RESOLUTION N° 12/40-ORG
SUR
L'OCTROI AUX ONG HUMANITAIRES DU STATUT
CONSULTATIF AUPRES DE L'OCI

La quarantième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (session du dialogue des civilisations, facteur de paix et de développement durable), tenue à Conakry, en République de Guinée, du 6^r au 8 Safar 1435 H (09-11 décembre 2013),

Rappelant les objectifs et les principes consacrés dans la Charte de l'Organisation de Coopération islamique (OCI), dans le Programme d'action décennal et dans les résolutions pertinentes adoptées lors des différentes sessions des Conférences islamiques au Sommet et du Conseil des ministres des Affaires étrangères, dont la dernière en date a été celle n°2/39-ORG qui est venue approuver la motion d'octroi aux organisations humanitaires non gouvernementales le statut consultatif auprès de l'OCI ;

Conscient de l'importance de la coopération constructive et des relations amicales entre l'OCI et les ONG humanitaires ;

Ayant pris note du rapport pertinent du Secrétaire général de l'OCI n°OIC/CFM-40/2013/ORG/SG.REP.5), et avant noté que les demandes présentées par les ONG humanitaires remplissent les conditions d'octroi de statut consultatif à l'OCI.

1. **DECIDE** d'octroyer le statut consultatif à l'OCI aux ONG humanitaires suivantes :
 - 1) Fondation d'aide humanitaire turque (IHH) - Turquie
 - 2) Fondation caritative - Qatar
 - 3) Fondation caritative Aïd Bin Mohammed Al-Thani – Qatar
 - 4) Organisation caritative islamique internationale – Koweït
 - 5) Agence islamique de secours – Soudan
 - 6) Organisation de la Dawa islamique – Soudan
 - 7) Société caritative zamzam – Somalie
 - 8) Société « Al-Amn » pour les actions caritatives – Maroc
 - 9) « Développement et paix » - Mali
 - 10) Association caritative jordanienne – Jordanie
 - 11) Fondation caritative « Imam Khomeini » - Iran
 - 12) Fondation caritative « Zoubeir » - Soudan.

2. **DEMANDE** au Secrétaire général de l'OCI d'assurer le suivi de la mise en œuvre de cette résolution et d'en faire rapport à la 41^e session du CMAE.